Chercheur·e·s doctorant Chercheur.e.s post-doctorant Professeurs invités

PROFIL

STATUT à L'UCL

Souhaitant passer un séjour de recherche à l'UCL sans pour autant s'inscrire au doctorat à l'UCL mais pour autant qu'il ou elle soit inscrit au doctorat dans son université d'origine.

PROFIL	Souhaitant effectuer un séjour de recherche à l'UCL tout en restant administrativement : Ils ou elles sont invité-e-s par un membre de l'université et accueillis en qualité de cherci				
	Plus de 3 mois				
DUREE DU SEJOUR	Jusqu'à 3 jours	De 4 jours à 3 mois	Destaurat Surradon		Post Contract / Brofessor
	Que le visiteur soit européen ou non-européen, l'institut doit :	Que le visiteur soit européen ou non-européen, l'institut doit :	Doctorant Européen L'institut doit:	Doctorant Non Européen L'institut doit:	Post-Doctorant / Professeur L'institut doit:
PROCEDURE ADMINISTRATIVE UCL	1) Compléter le modèle de lettre d'accueil (lien ci-dessous) et demander au visiteur de la signer. https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/travailler/visiteurs.html 2) Envoyer une copie pour l'Administration financière (ADFI).	1) Compléter le formulaire (lien ci-dessous) chercheur/visiteur et demander au visiteur de le compléter : https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/travailler/visiteurs.html 2) Renvoyer ce formulaire, accompagné du CV du visiteur à l'attention de Santina Bongiovanni ou Dominique Socquet (SPER)		1) Compléter le formulaire (lien ci-dessous) chercheur/visiteur et demander au visiteur de le compléter : https://intranet.uclouvain.be/fr/myuci/travailler/visiteurs.html 2) Compléter la convention "Certificat de recherche" (voir lien ci-dessous) et demander au doctorant ainsi qu'à son institution de la compléter et signer.	1) Compléter le formulaire (lien ci-dessous) chercheur/visiteur et demander au vis de le compléter : https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/travailler/visiteurs.html
		3) Le Service du personnel envoie la lettre d'accueil signée par le Recteur au visiteur avec une copie au responsable et une copie à ADFI, <u>si le séjour dépasse 30 jours.</u>	3) Le Service du personnel envoie la lettre d'accueil signée par le Recteur au visiteur avec une copie au responsable et une copie à ADFI, <u>si le séjour dépasse 30 jours</u> .	https://intranet.uclouvain.be/fr/myuci/travailler/doctorants-non-uci.html 3) Envoyer ces deux documents accompagnés de la preuve d'inscription au doctorat dans l'institution d'origine et de la copie de la pièce d'identité ou du passeport du doctorant au SPER (à l'attention de Santina Bongiovanni ou Dominique Socquet). Le SPER contactera le SIC qui établira et enverra par courrier ordinaire l'autorisation d'inscription au doctorant, ce qui lui permettra d'obtenir son visa	
				A) Prévenir le doctorant qu'à son arrivée, il doit impérativement se présenter au SIC et au SPER pour finaliser les démarches et être couvert au niveau des assurances. Le doctorant sera considéré comme chercheur visiteur affilié à l'institut du professeur invitant. Si son séjour dépasse 9 mois, il est possible de demander, en plus, le statut de collaborateur scientifique.	
POUR LES NON EUROPEENS:				Le doctorant hors UE qui vient pour une période supérieure à 3 mois sera inscrit au	Le SPER s'occupe de la demande du permis de travail. Attention cela peut prendr.
	Visa touriste uniquement	Visa touriste uniquement		Certificat de recherche sous le couvert du statut d' « étudiant ». Ce statut lui permet de solliciter un visa de type D auprès de son ambassade	jusque 8 semaines! SPER envoie par DHL le permis de travail au visiteur
PERMIS DE TRAVAIL	Pas besoin de demander un permis de travail)	Pas besoin de demander un permis de travail)		Pas besoin de demander un permis de travail	Le visiteur peut faire sa demande de visa.
ET VISA					
FRAIS D'INSCRIPTION		Nee			No.
à L'UCL		Non		Oui - Le certificat de recherche est payant. C'est souvent l'institut peut le financer	Non
FINANCEMENT	L'institut peut décider de participer aux frais - Per diem : € / jour (max 50 € / j) - Frais de logement : € / jour (max 70 € / j) Le visiteur ne doit pas remettre de justificatifs Les informations se trouvent sur le formulaire chercheur visiteur https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/travailler/documents-formulaires-et-attestations.html La Louvain Global College of Law peut décider de participer aux frais: https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/drt/louvain-global-college-of-law.html		L'institut peut décidér de participer aux frais en tout genre sur base des justificatifs. Les justificatifs doivent être remis à la CLC de la faculté de droit : Sybille Descampe sybille.descampe@uclouvain.be Les informations se trouvent: - sur le formulaire chercheur visiteur: https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/travailler/documents-formulaires-et-attestations.html - sur les lignes directrices de la faculté: https://alfresco.uclouvain.be/alfresco/service/guest/streamDownload/workspace/SpacesStore/23819c78-3252-42d4-b67e-fdf3de55d7f3/Formulaire%20demande_financement_act_doct_JUR-I.pdf (y compris le formulaire pour la demande CLC)		
PERIODE	Aucune limite de temps bien qu'il faille renouveler tous les ans (pour ceux qui restent plu	usieurs années)	Concerne les certificats de recherche : La convention est établie par période de stage. La durée maximale est de 12 mois. Si le séjour est à cheval sur deux années académiques, le candidat doit se réinscrire en SIC à la nouvelle année académique.		
LOGEMENT	Des logements UCL sont disponibles pour de courtes périodes - allant de quelques jours : Le professeur invité doit faire sa demande de logement en ligne: https://uclouvain.be/fr/etudier/logement/professeur-invite.html	à quelques mois			
NECESSITE D'UN ACCORD ENTRE LES DEUX UNIVERSITES			Non	AU 1 1 10 1	
	Séjour de moins d'1 mois Le visiteur doit obtenir un laissez-paser gratuit Le visiteur peut obtenir une carte d'accès et emprunter des livres.				
CARTE D'ACCES A LA BIBLIOTHEQUE	Il ne peut pas emprunter de livres L'institut doit: - Demander à l'accueil de la bibliothèque un formulaire de demande d'inscription pour lecteur visiteur (formulaire violet). - Il faut compléter ce formulaire en présence du visiteur et le professeur responsable à l'institut doit le signer. - Il faut retourner à la bibliothèque, avec le visiteur, pour déposer le papier.		La demande de carte d'accès se fait via le formulaire chercheur visiteur ou doctorant visiteur (page 3). - L'institut envoie à SPER (Santina Bongiovanni ou Dominique Socquet) le formulaire signé avec CV + copie de la pièce d'identité + photo d'identité en couleur sur fond blanc 45 x 35 mm Cela prendra un mois pour obtenir la carte		
ACCES A INTERNET	OPTION 1: Un accès temporaire au WiFi pour un visiteur ou pour des congressistes, etc. peut être demandé <u>par un</u> membre du personnel UCL. Compléter la demande en ligne sur le lien suivant: https://intranet.uclouvain.be/fir/myucl/services-informatiques/wifi-demande-d-acces-visiteur.html Le visiteur doit le dater et le signer puis le membre de l'UCL doit le renvoyer à l'adresse indiquée. L'accès à la WiFi est valable pour deux semaines. Vous allez recevoir un email du service desk. Il faut renvoyer un email leur demandant de prolonger jusqu'à la date de fin du séjour du visiteur. OPTION 2: Suite à la réception du formulaire, le SPER encode le visiteur dans le système qui crée automatiquement un numéro FGS. Le visiteur peut aller activer son compte (adresse email, intranet, wifi) www.uclouvain.be/activer-compte				
AUTRES FACILITES	Si nécessaire, l'institut peut: - Fournir un bureau et un ordinateur si necessaire - Annoncer l'arrivée de l'invité au centre si necessaire - Publier sur le web l'arrivée de l'invité si necessaire - Visite de l'institut si necessaire				
	Pas de possibilité de cours de langue		e visiteur doit présenter la lettre d'accueil du SPER au Secrétariat ILV. s'inscrit exclusivement à l'ILV sans passer par la Cellule Formation, en respectant tant la procédure que les conditions d'inscription détaillées dans les cadres vert & rose. ttps://uclouvain.be/fr/etudier/liv/membre-du-personnel.html iours proposés: Anglais; Espagnol; Neerlandais; Arabe; Chinois; Français; Grec; Italien; Japonais; Portugais; Russe; Turc		
COURS DE LANGUE			https://uclouvain.be/fr/etudier/ilv/membre-du-personnel.html		